

C. F. Cazeau, V. G. en date du 15 Juillet 1876. Cette notice nous fait connaître le but et les avantages spirituels de ce Scapulaire.

Notre-Seigneur a établi ce Scapulaire pour honorer l'Immaculée Conception de Marie, sa sainte Mère, et pour procurer la conversion des pécheurs. Il a promis à ceux qui le portent et prient à ces deux fins des grâces extraordinaires de salut et de sanctification (*gratias peculiares et quam plurima bona spiritualia*), et l'Eglise y a attaché de très-grandes indulgences, toutes applicables aux âmes du Purgatoire.

Afin de gagner plus sûrement ces indulgences et de contribuer davantage à la conversion des pécheurs, et d'avoir une large part aux grâces promises par Notre-Seigneur, ayons soin tous les matins, d'offrir en l'honneur de l'Immaculée Conception et pour la conversion des pécheurs, et autres intentions du Souverain Pontife, toutes nos prières, bonnes œuvres, travaux, souffrances, pénitences ; et récitons souvent, le long du jour, 7 *Pater, Ave, Gloria*, aux mêmes intentions, puisque chaque fois qu'on les récite, les récitât-on cent fois par jour et même en marchant, en travaillant, la nuit aussi en son lit, on gagne toutes les indulgences de la Terre-Sainte, des 7 Basiliques de Rome, de la Portioncule et de Saint-Jacques en Espagne. C'est Pie IX qui, le 14 avril 1856, a accordé de les gagner en tout lieu, *quocumque loco*, et chaque fois qu'on récite pieusement les 6 *Pater, Ave, et Gloria*, et sans avoir besoin de se confesser ni de communier. Or ces indulgences sont très-nombreuses. Saint Liguori dit, en son livre italien : le *Glorie di marie*, tom. 2.